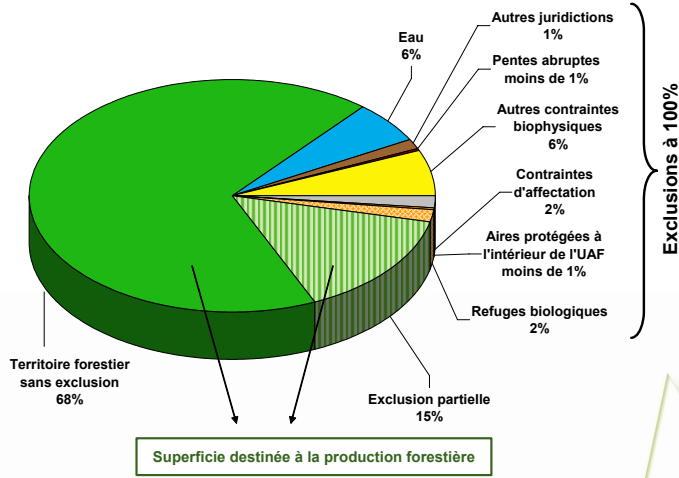




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

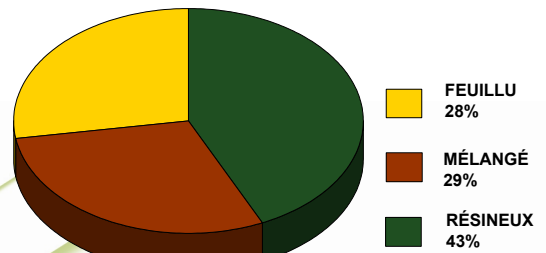
Portrait global

Superficie<sup>1</sup> : 451 107 hectares

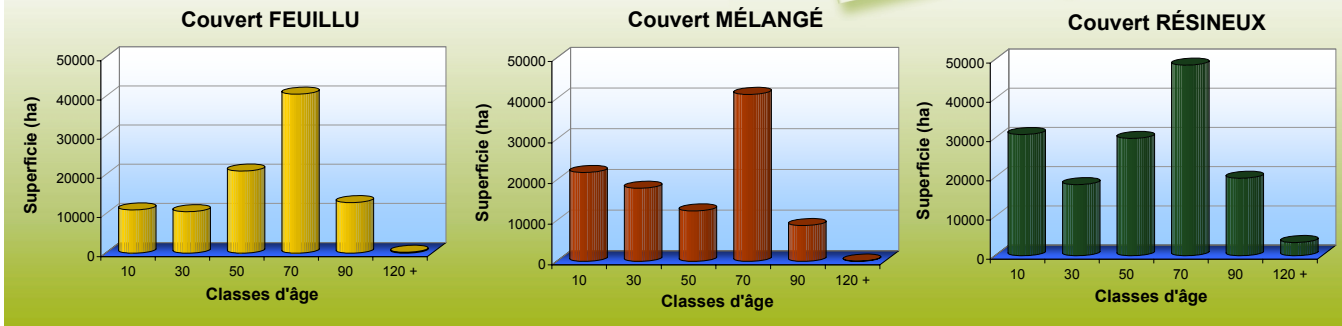


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert  
Superficie<sup>2</sup> : 372 078 hectares



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction    <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables <sup>2</sup>	Autres feuillus durs	Total
<b>A</b> 2000-2008	445 300	0	0	0	153 900	102 200	3 100	300	0	704 800
<b>B</b> Forestier en chef 2008-2013	379 200	0	0	100	106 600	129 100	3 500	0	600	619 100
Variation (B-A)	-66 100	0	0	100	-47 300	26 900	400	-300	600	-85 700
Variation (%)	-14,8%	-	-	-	-30,7%	26,3%	12,9%	-100,0%	-	-12,2%
<b>C</b> Forêt Québec 2008-2013	349 100	0	0	100	101 300	120 200	3 400	0	600	574 700
Variation (B-C)	30 100	0	0	0	5 300	8 900	100	0	0	44 400
Variation (%)	8,6%	-	-	0,0%	5,2%	7,4%	2,9%	-	0,0%	7,7%

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze    <sup>2</sup> érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>		%
Bandes riveraines	20 572	14 500		2,3%
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	25 297	51 930		8,4%
Pentes fortes (31 à 40 %)	11 983	23 090		3,7%
Habitats fauniques	0	0		0,0%
Encadrements visuels	15 213	16 420		2,7%
Territoires à multiples usages	24 227	16 680		2,7%
Autres particularités régionales ou locales <sup>3</sup>	0	21 860		3,5%
<b>Sous-total des contraintes</b>	<b>97 292</b>	<b>144 480</b>		<b>23,3%</b>
<b>Sous-total sans contrainte</b>	<b>274 786</b>	<b>474 620</b>		<b>76,7%</b>
<b>Total</b>	<b>372 078</b>	<b>619 100</b>		<b>100,0%</b>

<sup>3</sup> Plantation de 100ha par an de peuplier hybride



### 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF <sup>1</sup>	4 938
	Jardinages et assainissement	0
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	79
Sans récolte	Préparation de terrain	1 357
	Plantation, regarni, ensemencement	1 451
	Dégagement	985
	Éclaircie pré-commerciale	926
	Drainage et élagage	168

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Une stratégie d'aménagement adaptée aux productions feuillues a été développée pour cette UAF, située au sud de la région.

Des plantations de peuplier hybride sont prévues à raison de 100 hectares (ha) par année. Les traitements requis pour la réussite de ces plantations doivent absolument être réalisés afin de pouvoir attribuer le volume de possibilité forestière généré par l'établissement de ces plantations. Une possibilité de récolte de 13 010 m<sup>3</sup> de peupliers (21 860 m<sup>3</sup> toutes essences) est reliée à cette contrainte opérationnelle.

Le groupe de calcul (GC) «bouleau à papier» (BOP) comporte des séries d'aménagement «bouleau jaune» (BOJ) sous aménagement intensif, où certaines méthodes de coupe visant à favoriser le maintien de la proportion et l'amélioration de la qualité des bouleaux jaunes pourraient être requises. Parmi les 45 ha d'éclaircies commerciales prévues annuellement, 20 ha sont prévus dans le GC BOP pour représenter la réalisation de ces coupes particulières.

Exceptionnellement pour cette UAF et en conformité avec les hypothèses du plan général d'aménagement forestier (PGAF) précédent (hypothèses qui s'appuyaient sur des données terrain), 2 613 hectares cartographiés «brûlis 1976» (Br 76) ont été considérés non régénérés et ce, malgré les résultats contraires de l'inventaire régional des peuplements de moins de 7 mètres de hauteur.

### 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 25 juillet 2008